Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260409-2026_17-DE

Délibération du Conseil municipal
De Trégomeur
Séance du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et 9 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 14 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Sophie BARTHÉLÉMY, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Nicolas TANGUY donne pouvoir à Cyril COLLIN
Secrétaire de séance		Nathalie MÉLOU

✔ Désignation des délégués au SDE22
Délibération n° 2026-17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE :
- Délégué titulaire : Hervé HUET
- Délégué suppléant : Nicolas LE GONIDEC

AUTORISE Madame la Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)

La secrétaire,
Nathalie MÉLOU